

Extrait du Communauté des paroisses du Littoral Ouest

<http://www.cplittoralouest.catholique.fr/spip.php?article2117>

Les faits sont ils alternatifs ?

- Communauté des paroisses -



Date de mise en ligne : mardi 24 janvier 2017

Description :

En parlant de faits alternatifs, la Conseillère du Président américain a mis à terre nos principes élémentaires de logique.

Copyright © Communauté des paroisses du Littoral Ouest - Tous droits

réservés

En parlant de faits alternatifs, la [Conseillère](#) du Président américain a mis à terre nos principes élémentaires de logique.

On apprenait jadis en classe de philo les principes d'identité et de contradiction :

Ce qui est : est, ce qui n'est pas : n'est pas.

Ce principe s'applique fort bien aux faits, qui sont têtus ; et à la constatation brute, objective d'un fait, d'une réalité. Il pleut ou il ne pleut pas, on ne peut quand même pas dire qu'il pleut s'il ne pleut pas, à un moment donné, en un lieu précis. La réalité des faits s'impose à tous, sans discussion, ni contestation.

Ce qui choque chez l'appréciation de la-dite Conseillère, c'est le déni de réalité, donc d'objectivité ; et d'ouvrir la voie au relativisme, à de l'irrationnel.

Une chose est de constater l'existence d'un fait, et une autre de l'interpréter.

Les sessions judiciaires fourmillent d'exemples de témoignages divergents sur la relation de la description d'un fait pourtant bien réel.

L'esplanade du Capitole était-elle remplie de la même façon en 2013 et en 2017 ? si on se fie aux photos, les faits sont différents, sous réserve de non trucage photographique.

On se rappelle les photos des dignitaires du Kremlin, où sur certaines, tel ou tel personnage avait disparu ... persona non grata ! Du maquillage politique.

Un hôpital est-il bombardé en Syrie ? c'est un fait brut dont on peut constater les dégâts. Quant à préciser la provenance des bombes, l'origine de ce fait, cela laisse place à explication, voire à toute interprétation.

Face à un fait précis, force est donc d'admettre son existence ; Ou de le nier par erreur volontaire ce qui constitue un mensonge, un refus de vérité.

« De Saint Augustin à Kant, dit Le Nouveau Théo, certains ont affirmé que tout le monde avait droit à la vérité, et qu'il fallait toujours la dire quoi qu'il arrive. » En principe certainement, mais tout en la ménageant en certaines circonstances. La vérité doit s'accommoder de respect.

Pour le cardinal Ratzinger, toute vérité n'est pas forcément bonne à dire, place à la restriction mentale. Mentir par nécessité, par exemple au téléphone, faire dire qu'on est absent, est-ce autorisé ? cela ne le choque pas.

Nos contemporains sont friands de transparence et de vérité, mais on sait, (Wikileaks, Vaticanleaks) qu'il y a de justes limites à ces dévoilements. Les Grecs l'avaient bien compris ce que cachait l'apparence, puisqu'en grec vérité se dit aletheia, dévoilement, pour aller à l'essentiel, au fond des choses, la réalité en somme.

Le Conciliateur de Justice, face à une situation conflictuelle, a recours à une solution alternative : plutôt que d'envoyer les protagonistes au Palais de Justice, il cherche un autre moyen de calmer le jeu, par la médiation.

Alternative, alternance, c' est un choix entre 2 manières légitimes, mais en aucun cas face à la réalité d'un fait.

Oui, ce qui est est, ce qui n'est pas n'est pas.